



# Règlement intérieur du Moto Club Les RazorBikes SalbrisienS

## **Article 1 : Permis et attestations d'assurance**

### **Article 1.1**

La participation aux sorties motos implique que tous les participants possèdent le permis de conduire la carte grise et l'assurance en cours de validité de leur véhicule et qu'ils s'engagent à respecter les règles du code de la route pour eux et leur véhicule.

### **Article 1.2**

**M / Mme** ..... s'engage à ne pas participer aux sorties, en tant que conducteur, dans le cadre d'une suspension ou d'une annulation de son permis de conduire.

### **Article 1.3**

Le club se réserve le droit de refuser l'accès à une sortie, à l'adhérent qui ne répondrait pas aux exigences définies ci-dessus, surtout si les responsables estiment que son accès peut être gênant ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

### **Article 1.4**

En cas d'accident, l'adhérent ne pourra en aucun cas se retourner contre le club pour quelque raison que ce soit.

## **Article 2 : Condition d'admission comme membre ou invité**

### **Article 2.1**

Après avoir pris pleinement connaissance des statuts et présent règlement intérieur, le postulant adressera au siège social sa demande d'adhésion signée, avec la mention « Lu et approuvé », accompagnée du montant de sa cotisation.

### **Article 2.2**

Après la 1<sup>ère</sup> sortie découverte le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser un nouveau membre, sans avoir à en justifier les raisons.

### **Article 2.3**

En cas de rupture d'adhésion par l'adhérent ou l'association, aucun remboursement sur la période à courir ne sera effectué.

### **Article 2.4**

Le membre qui invite un motard extérieur est responsable de celui-ci. Les personnes invitées à une manifestation et qui bénéficient de la structure du club, s'acquitteront d'un droit de participation temporaire. Ces invités sont soumis au même règlement et conditions que les membres.

### **Article 2.5**

L'année d'adhésion débute à la date de la dernière assemblée générale et se termine à la date de la prochaine assemblée générale. Il est toutefois possible d'adapter l'adhésion au prorata en fonction de la date où est prise celle-ci.

Le montant de la cotisation est fixé à **20€/annuel** et payable par Chèque à l'ordre de Moto Club de Salbris ou en espèce.

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante : **Moto Club de Salbris 29 Rue Mesnard 41300 SALBRIS**

## Article 3 : Sécurité et organisation

### Article 3.1

Dans chaque groupe, l'adhérent reste responsable de la conduite de sa moto dans son environnement routier. Toute contravention au code de la route laissera l'adhérent face à ses responsabilités. Il ne pourra en aucun cas se prévaloir de son appartenance au club pour minimiser sa faute devant les représentants de l'ordre.

### Article 3.2

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie d'une manifestation pour cas de force majeure ou pour raison de sécurité.

## Article 4

Pour application, le présent règlement intérieur est adopté par le bureau qui pourra décider de ses modifications selon les besoins du club. Les adhérents seront informés, par écrit, des modifications.

---

# ADHESION AU MOTO CLUB

## Les RazorBikes Salbrisiens

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
Email :  
Tél. portable : Tél. fixe :  
Date de naissance :  
N° de permis de conduire : Date :  
Votre moto  
Marque : Année : Type : Cylindrée :  
N° police d'assurance : Compagnie :  
Personne à prévenir en cas d'accident :  
Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
N° Tél. portable : Tél. fixe :

J'autorise le **MC Les RazorBikes Salbrisiens** à utiliser mon image à des fins de promotions sur tous ses supports de communication, ainsi je cède gratuitement mon droit à l'image au **MC Les RazorBikes Salbrisiens** et je renonce à tout recours contre le Moto Club le RazorBikes Salbrisiens.

Je déclare, avoir lu et accepté le règlement intérieur du **MC Les RazorBikes Salbrisiens**, renoncer à tout recours contre le **MC Les RazorBikes Salbrisiens** en cas d'incident ou de dégradations lors des événements organisés par celui-ci.

Fait à : Mention « Lu et approuvé » Date et signature